



Cahier des charges de l'intervenant(e)

Avant l'intervention :

L'intervenant(e) s'engage à participer à un **entretien individuel** avec la coordinatrice avant son engagement.

L'intervenant(e) s'engage à participer à une **séance de formation** organisée par le Service de relève.

Pendant l'intervention :

L'intervenant(e) a pour tâche de relayer les parents dans leurs actions ordinaires auprès des personnes handicapées à savoir :

- Offrir compagnie, surveillance, accompagnement et aide nécessaire à la réalisation des **actes de la vie quotidienne**, tels que l'habillement, l'alimentation, la toilette, les déplacements, les activités à l'intérieur et à l'extérieur et les contacts avec autrui.
- Accompagner la personne en situation de handicap pour des temps d'**activités** à domicile ou à l'extérieur.
- De manière générale, s'impliquer auprès de la personne et lui apporter une **présence** stimulante et adaptée à ses besoins.

Aucun autre type de prestation ne peut être demandé à l'intervenant(e) sans accord préalable du Service de relève.

Le Service de relève n'assure pas la prise en charge des frères et sœurs de la personne handicapée et ne fournit aucune prestation d'aide au ménage ou de transport.

Les repas au domicile familial ainsi que les collations à l'extérieur durant la relève sont à la charge des parents.

Au terme d'une relève, l'intervenant(e) se doit de **remettre la responsabilité de l'enfant / adulte aux parents** ou à une personne désignée par ces derniers. Il(elle) ne peut en aucun cas laisser l'enfant / adulte tout seul.

Après l'intervention :

A la fin de chaque mois, l'intervenant(e) transmet à la coordinatrice les **fiches de décompte mensuel** pour chaque famille dans laquelle il est intervenu. Le Service de relève lui versera le salaire correspondant avant la fin du mois suivant.

L'intervenant(e) s'engage à transmettre à la coordinatrice toute information utile concernant la relève.

Dans l'autre sens, la coordinatrice se tient à la disposition de l'intervenant(e) pour tout **échange** sur le vécu de l'intervenant(e) durant le relais.

L'intervenant a la possibilité de participer à une **réunion annuelle de bilan et d'échanges** avec les autres intervenants du Service de relève et la coordinatrice du Service de relève.

Lu et approuvé le :

Signature :